

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA



Centre d'Études et de Recherche  
en Environnement

**ETUDE DIAGNOSTIQUE POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DE  
REFERENCE DANS LES ZONES RIVERAINES DU NIOKOLO ET DU  
BADIAR DANS LE CADRE DU PROJET ELEVAGE COMME MOYEN  
DE SUBSISTANCE : RENFORCEMENT DES STRATEGIES  
D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À TRAVERS  
LA GESTION AMÉLIORÉES AU NIVEAU DE L'INTERFACE  
ELEVAGE-FAUNE SAUVAGE-ENVIRONNEMENT  
UA/BIRA**

Dan Lansana KOUROUMA, PhD  
Consultant principal

Juillet 2010

# Plan de la présentation

- I Cadre institutionnel de l'élevage en Guinée
- II Cadre juridique de l'élevage en Guinée
- III Analyse du cadre juridique et institutionnel
- IV Présentation du parc du Badiar et écosystèmes existants
- V Élevage dans les zones périphériques du Badiar
- VI Transhumance et conflits
- VII Contraintes liées à l'élevage
- VIII Agriculture comme moyen alternatif de subsistance
- IX Conclusion

## D.MINISTERIEL ( DEPUIS, 2010)

D.N. Productions-Industr. Animales

D.N. Services vétérinaires

D.N. Planification-Renf. Capacités.

DV.Gest.Ressources  
alimentaires du bétail

DV.Indust.Animale et  
professionnalisation

DV. Filière des  
productions animales

DV.Gest.Ressources  
génétiques animales

DV.Etude.Programt  
et suivi évaluation

DV.  
Statistique

DV. Appui  
sectoriel

DV. Législation et  
Réglementation.

DV.  
Santé animale

DV.Santé publique  
vétérinaire

DV. Qualité et  
norme

**Dir.Régionales de l'élevage**

**Services préfectoraux des ressources animales**

## II

# Cadre juridique de l'élevage en Guinée

**La Loi L/95/046/CTRN du 29 août 1995  
portant Code de l'Élevage et des produits animaux**

Contient toutes les dispositions relatives aux animaux, à leurs produits et de façon générale, à la santé publique vétérinaire.

Contient des dispositions concernant les aliments et fourrages des animaux qui ne peuvent être importés qu'après autorisation du Ministre de l'élevage suite à un contrôle de conformité exercé par un laboratoire agréé et une consultation technique.

## II

# Cadre juridique de l'élevage en Guinée (suite)

## **La Loi L/95/51/CTRN du 29 août 1995 portant code pastoral**

Stipule quant à elle que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement.

Selon l'article 16 du code pastoral guinéen << les pâturages de saison pluvieuse sont des espaces spécialement réservés à l'élevage pendant la période des activités agricoles et qui, de ce fait sont affranchis de tout droit de culture pendant ladite période>>.

## II

# Cadre juridique de l'élevage en Guinée (suite)

Selon l'article 17 du code pastoral << les collectivités locales procèdent chaque année, après consultation de la population et des services techniques concernés, à l'identification et à la délimitation approximative des espaces affectés au pâturage de saison pluvieuse dans un délai qui sera précisé par voie réglementaire>>.

Dans les communautés riveraines du parc de Badiar, on note une insuffisance dans l'application de ces articles précités. Cependant, selon les constats effectués sur le terrain les autorités administratives initient en collaboration avec les communautés pastorales des rencontres de concertation en vue de conclure des ententes entre agriculteurs et éleveurs sur la gestion du bétail en période de culture en vue de les sécuriser et de réduire les conflits.

Le cadre juridique guinéen souffre d'une certaine insuffisance dont entre autres : le manque de textes d'application, la non vulgarisation et non application des textes promulgués.

## II

# Cadre juridique de l'élevage en Guinée (suite et fin)

Selon l'article 17 du code pastoral << les collectivités locales procèdent chaque année, après consultation de la population et des services techniques concernés, à l'identification et à la délimitation approximative des espaces affectés au pâturage de saison pluvieuse dans un délai qui sera précisé par voie réglementaire>>.

Cadre juridique sur la gestion des ressources naturelles est régi par plusieurs textes : le Code de la protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse, le Code forestier et le Code de l'environnement.

Le cadre juridique guinéen souffre d'une certaine insuffisance dont entre autres : le manque de textes d'application, la non vulgarisation et non application des textes promulgués.

### III Analyse du cadre juridique et institutionnel

Les différentes mutations socio politiques ont affectées le bon fonctionnement des institutions en charge de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Cette instabilité politique n'a pas permis d'opérer les reformes nécessaires concernant la mise en place de structures adaptées de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Cela s'est traduit par un manque de relation et de coordination entre les acteurs au niveau centrale et au niveau déconcentré. A cette difficulté il faut ajouter le manque d'équipements matériels et logistiques permettant de mieux intervenir sur le terrain.

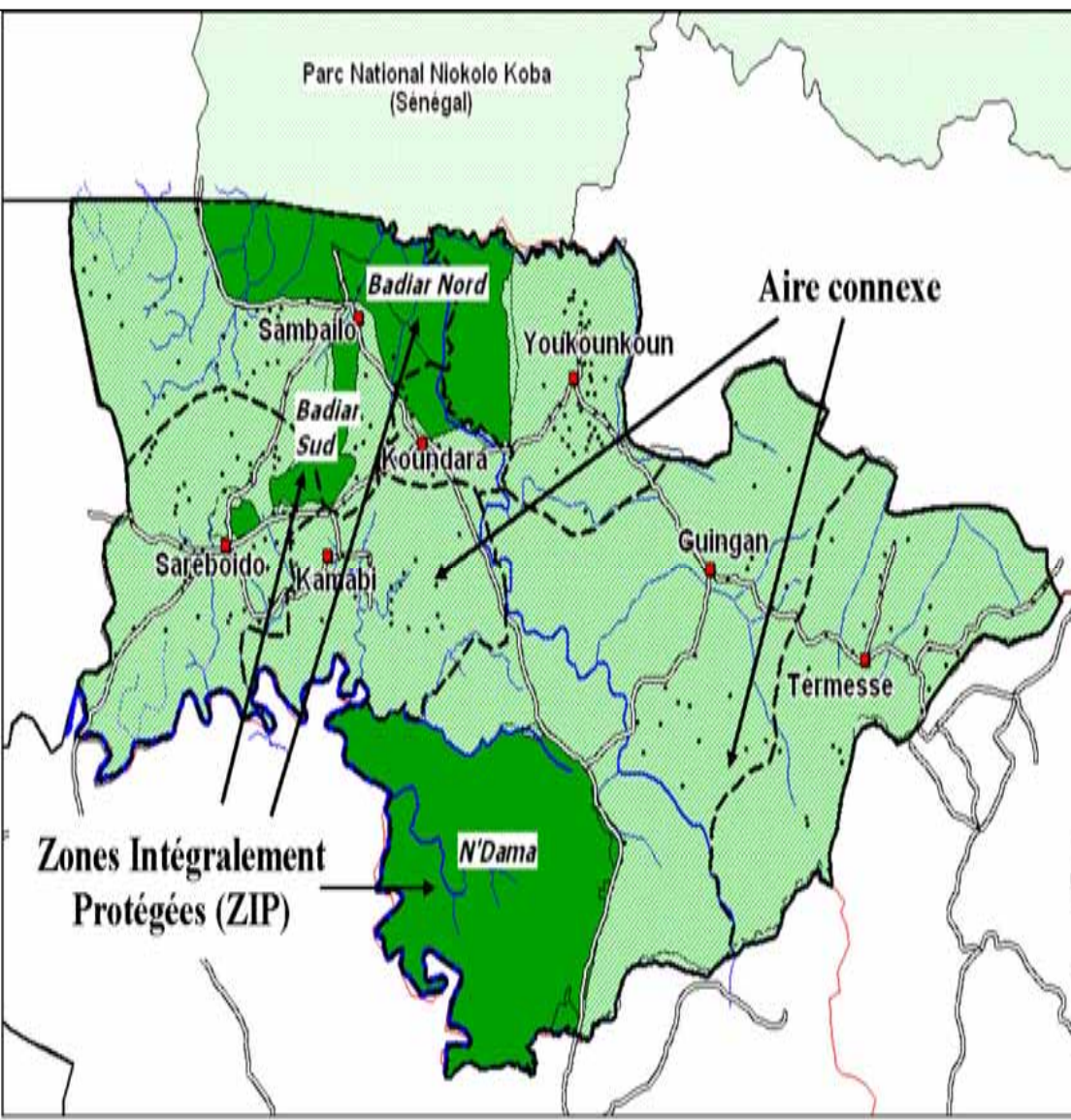
Aussi, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles intéressent une multitude de services dont les attributions sont mal définies se traduisant par des duplications et des conflits au lieu de leur complémentarité.

Par ailleurs, les personnels affectés dans les différents services n'ont pas toujours la formation requise et le profil souhaités. De plus, le perfectionnement des cadres fait défaut.



## IV

## Présentation du parc du Badiar et écosystèmes existants



Pays	R. Guinée
Préfecture	Koundara
Superficie	5243 km <sup>2</sup> .
Division Adm	C.Urbaine et 6 CRD

## Localisation Parc

Partie intégrante du complexe écologique Niokolo -Badiar  
 Latitude Nord 12° 30' et 12° 42'  
 Longitude Ouest 13° 12' et 13° 30'

## Limité

Au Sud-Ouest -C.R.D de Sambailo  
 A l'Est -Youkounkoun  
 Au Sud-Est - C.U.Koundara et  
 Au Nord - Parc National du Niokolo Koba (Sénégal)  
 Superficie: 38 200 ha

## Forêt et faune

La forêt claire est une formation ouverte sur les versants où les sols sont plus riches, avec dominance d'espèces telles que *Khaya sénégaleensis*, et *Dyospiros mespiliformis*. On trouve aussi des essences à répartition continentale très vaste telles que *Pterocarpus erineaceus*, *Parinari excelsa*, *Detarium senegalense*, *Erythrophleum guineense*, *Daniella oliveri*, *Vitex doniana*, *Parkia biglobosa*, *Lophira lanceolata*. La strate herbacée est bien développée avec *Andropogon sp.*, *Aframomum sp.*, *Hypparhenia sp.* Dans les parties plus sèches de la réserve, l'habitat est dominé par *Combretum*, *Terminalia* et *Gardenia sp.*, *Hymenocardia acida*, *Piliostigma thonningii*, *Burkea africana*, *Parinari sp.*, *Hexalobus sp* ( UICN, 2008).

La faune sédentaire du parc national du Badiar est largement appauvrie. Des groupes de babouins sont observés le long des pistes et autres groupes de patas. Il y a des damans de rochers (*Procavia capensis*) au sommet du Mont Badiar. La faune de la forêt classée du Ndama est plus riche : dans les grands arbres des forêts galerie, il y a des nids de chimpanzés. Le long des fleuves Koliba et Koulountou et dans les plaines inondables, on remarque aisément les traces des hippopotames ainsi que celles du *Cobe defassa* et du Buffle. On observe aussi les traces du Cobe de Buffon, du Guib harnaché et du Phacochère, ainsi que de l'Hyène. Le Lion et la Panthère seraient présents. (UICN, 2008)

## 1

## Forêt et faune ( suite et fin)

Le nombre d'espèces d'oiseaux dans la région est remarquable : le Badiar est d'ailleurs classé comme une zone importante pour les oiseaux (IBA). On peut citer le Calao terrestre ( *Bucorvus abyssinicus*), l'Outarde de Denham ( *Neotis cafra denhami*), le Touraco violet ( *Musophaga violacea*), l'Oie de Gambie ( *Plectropterus gambensis*), le *Dendrocygne* veuf, l'Aigle martial ( *Polemaetus bellicosus*), le Bateleur des savanes ( *Terathopius ecaudatus*) et le Vautour de Rüppel ( *Gyps rueppellii*). Un grand nombre d'oiseaux migrateurs passent également sur la route afrotropicalepaléarctique. ( UICN, 2008)

La réserve de biosphère de Badiar est riche en cours d'eau. La préfecture de Koundara est répartie entre le bassin versant de la Haute Gambie, de la Koliba (Rio Corubal) et, en moindre partie, de la Kayanga (Rio Géba). Le réseau hydrographique, en majeure partie à régime intermittent, est dominé par la Koliba au sud et par la Koulountou et ses affluents au nord.

Dans la Préfecture de Koundara, 34 % des terres sont propices pour l'agriculture en dehors des zones protégées (178.000 ha).

Il ya principalement trois types de sol:

- les sols indurés appelés « bowal », consacrés aux activités pastorales;
- les sols ferrugineux tropicaux exploités pour les cultures pluviales ;
- les sols hydromorphes et fertiles des bas-fonds utilisés comme zones de pâturage en saison sèche s'ils ne sont pas mis en culture.

**Le climat:** type tropical soudanien

**Saison :** 2 ( une saison sèche qui débute aux mois de novembre et une saison pluvieuse qui débute au mois de juin).

**Minimum du nombre de jours de pluie:** 72 jours

**Précipitations:** 1098mm /an

**Températures Moyennes annuelles:** 28,3°C,

**Les mois les plus chauds:** février, mars, avril, mai, avec plus de 40°C en avril,

**Les mois les plus frais:** novembre, décembre et janvier.

(Barry et Sivakumar, 1997)

Les principaux risques identifiés dans le document du PANA en Moyenne Guinée sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

Risques	Moyenne Guinée
Sécheresse	Toute la région
Forte insolation	Koundara et Gaoual
Inondations	Préfecture de Gaoual
Perturbation du régime pluviométrique	Toute la zone
Pluies orageuses	Toute la zone



Vocations	Objectifs
Valorisation et protection des zones intégralement protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Communiquer avec les populations et les sensibiliser;</li> <li>2 Réorganiser le système de contrôle des règles au niveau local;</li> <li>3 Faire respecter les interdictions prévues par le règlement intérieur;</li> <li>4 Surveiller la pratique des activités autorisées dans les ZIP;</li> <li>5 Approfondir les connaissances scientifiques sur les ZIP;</li> <li>6 Créer les conditions pour le développement du tourisme</li> </ol>
Aménagement de l'aire connexe et valorisation des ressources	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Appuyer l'aménagement des zones agro-pastorales;</li> <li>2 Appuyer la conservation des ressources naturelles communautaires;</li> <li>3 Poursuivre la formalisation participative des espaces « tampon »;</li> <li>4 Promouvoir la protection communautaire des milieux fragiles;</li> <li>5 Appuyer la concertation et la planification en matière de gestion intégrée du territoire et des ressources naturelles</li> </ol>
Appui et coordination des instances de développement socioéconomique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Promouvoir la coopération et le partenariat avec les acteurs du Développement</li> </ol>

Espèces	Maladies	
	Parasitaires	Infectieuses
Bovins	Ascaridiose, Helminthiases, Thélaziose, Gastro-intestinales, Ascaridiase, Tiques, Dermatose.	DNCB, Charbon bactérien, Charbon symptomatique.
Caprins	Trypanosomiase, Anaplasmose, distomatose, Teigne, Téniaise, Tiques.	peste de petits ruminants, Pasteurellose.
Ovins	Trypanosomiase, Piroplamidose, Teigne, Téniaise, Tiques.	
Volaille	gastro- intestinale, Teigne	maladie de Newcastle, variole.
Equins	trypanosomiase, Ascaridiase, Tiques.	

# Recensement National du Cheptel, 2000

CRD	Nombre d'éleveurs	Nombre de bovins
Guingan	815	22 843
Kamaby	1412	14 523
Sambaïlo	1412	20 754
Saréboïdo	2 221	23 051
Termesse	947	11 529
Youkounkoun	876	5 291
KoundaraC.U.	1 252	9 119
<b>Total</b>	<b>8 935</b>	<b>107 110</b>

Les mesures préventives et curatives pour juguler ces maux sont : la vaccination, le suivi périodique des troupeaux et le traitement par l'utilisation des produits tels que : les antibiotiques, oxy-tétracycline, l'ivomec, les bolus, sri ver 300, tripazin.

Les infrastructures d'appui à la santé animale concernent les postes vétérinaires dans les CRD qui sont en général dépourvus d'équipements et de moyens financiers pour mieux intervenir. Dans la commune urbaine par exemple, il existe un poste vétérinaire réalisé en 2008 et un cabinet vétérinaire privé réalisé en 1995 dont l'infrastructure est en mauvais état.

## 2

## Ressources pastorales et Infrastructures

## Potentialités de zones de pâturage

**CRD de Guingan et de Kamabi**

zones de *Diré ciment, Bonokodji, Benerré, Kolèwal, Wedou, Penè, Yeuguenè, Wadaye, Antenne et Neterè*, dans Guingan et *Donkhirè, Pélel, Sambasounkaro, Koundjère, Djouria, Mapoundou, Bantararè, Gadawéndou, Minkadja, Lariba et Dounkhirè*

Ces zones font l'objet de compétition avec les activités agricoles dans Kamabi.

La charge potentielle de ces pâturages est environ 700 têtes/ha.

## Espèces fourragères ligneuses

*Terocarpus (banni)*, *Afgelia africana (Légué)*, *Kaya senegalensis (kahi)*, *Acacia mangium* et des espèces fourragères herbacées dont entre autres : *Azeratum conizoïdes*, *panicum pernicetum*, *Gazon*, *Pouki*, *Lokoyi djambata*, *Sondjorè*, *Lewoundjèrè*, *Yoban*, *Fougoulé*.

Parmi ces espèces fourragères le *Gazon* et le *Pouki* sont les plus menacées.

**Ressources pastorales et Infrastructures (suite)****Activités d'élevage**

Confrontées à des difficultés:

aménagement des zones de pâturage

Inexistence de plans de gestion du pâturage.

Habitudes des éleveurs ne favorisant pas une réelle maîtrise du bétail et une gestion durable des ressources naturelles du terroir.

Les changements au niveau des ressources pastorales en lien avec les changements climatiques et/ou les activités anthropiques se résument: tarissement hâtif des points d'eau naturels, diminution de la taille, du volume et des superficies des espèces fourragères.

Les causes:

le déboisement abusif, le nomadisme agricole, les feux de brousse, la charge des animaux et la sécheresse persistante.

## Infrastructures

Préfecture de Koundara : 3 retenues d'eau dont 1 fonctionnelle (1997 sur financement de l'UE);  
18 puits pastoraux dont 6 fonctionnels (1997-1998 par AGIR et SNAPE<sup>[1]</sup> sur financement de l'UE);  
2 forages pastoraux (OMVGRN);  
2 pistes de transhumance (financé par UE dans la zone périphérique du Parc),  
7 pistes de commercialisation;  
Aires d'abattage, des boucheries et des dibiteries dans les CRD.

<sup>[1]</sup> Service National d'Aménagement des points d'Eau.

Les pistes de transhumance réalisées ont disparu au profit des habitations et des champs (à Kamabi par exemple).



## 3

## Pressions issues de la transhumance

## Systèmes d'élevage

Dominants sont : la **divagation** et l'**élevage extensif transhumant**.

L'élevage extensif sédentaire (CRD de Sambaïlo).

**La divagation**: les bovins, ovins, caprins, volailles, asins et équins.

**L'élevage extensif transhumant**: bovins, ovins, caprins et volaille.

La période de divagation se situe entre octobre et juin.

**La transhumance**: uniquement les bovins ;

**Durée moyenne** quatre mois (juillet- octobre dans la commune urbaine de Koundara ; août- novembre dans la CRD de Guingan);

Sept mois (juillet- janvier dans la CRD de Sambaïlo).

**Courte durée** dans la CRD de Kamabi (1 à 2 mois), d'où le nom de "petite transhumance".

Le nombre d'animaux transhumants diffère d'une localité à une autre, mais dans l'ensemble, la quasi-totalité des animaux transhument.

**Pressions issues de la transhumance (suite)****Systemes d'élevage**

**Causes de la transhumance:** l'inondation des plaines, l'éloignement du bétail des cultures, la prolifération des mouches et moustiques, la recherche de nourriture.

**Provenance des transhumants:**

Guingan et Kamabi reçoivent les transhumants venant d'autres CRD de la préfecture.

Guingan reçoit les transhumants venus de : Kamabi, commune urbaine, Youkounkoun, Termèssè et Binsali (Gaoual).

Kamabi reçoit les transhumant venus de la Commune urbaine de Koundara et la CRD de Sareboïdo.

## 4

**Associations et groupes d'intérêt présents dans la zone du Badiar**

Dans la zone du Badiar, il existe des associations et groupes d'intérêt à l'échelle des CRD. Ces groupements évoluent dans les domaines de l'élevage, l'agriculture, le maraichage et la conservation des ressources naturelles. Parmi ces associations mentionnons le Comité préfectoral de surveillance de la brousse mis en place sous l'initiative de la communauté et un conseil de gestion de la réserve de la biosphère mis en place sous l'initiative de l'UNESCO.

Ces deux associations sont très actives dans la préfecture de Koundara.

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs et gestionnaires des parcs sont fréquents au niveau du complexe écologique Niokolo-Badiar. Les causes sont diverses parmi lesquelles l'absence d'un plan de zonage vulgarisé à l'échelle communautaire, le non respect des zones alternatives de pâturages, la dévastation des champs par les bétails en divagation et pendant la transhumance, l'intrusion des animaux dans les parcs et la soustraction de l'usage des communautés des territoires classés en parc.

Par endroit, des pertes de cultures et de bétail dues à la faune sauvage des parcs sont signalées par les communautés et pouvant être des sources de conflits en cas de non dédommagement.

La plupart des cas de conflits entre les éleveurs et les agriculteurs sont réglés à l'amiable. Les autorités et les services techniques jouent un rôle de médiation dans les règlements à l'amiable en évaluant les dégâts et en ramenant les parties concernées autour de la table de négociation et ce, en s'appuyant sur les valeurs sociales des communautés. Cependant faute d'un règlement à l'amiable, la justice est saisie pour trancher le différend.

Il existe un arrêté conjoint entre le Ministère en charge de l'élevage et le Ministère en charge de la sécurité qui prévoit la mise en place dans les communautés, de comités de gestion des conflits liés à la transhumance. Toutefois cet arrêté par faute de vulgarisation est méconnu et n'est pas appliqué sur le terrain.

L'élevage fait face à plusieurs contraintes dont entre autres:

Contraintes/Problèmes	Axes de solution	Acteurs concernés
Réduction des aires de pâturage	Aménagement des périmètres de pâturages	Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Services techniques, Eleveurs et Partenaires
Maladie du cheptel	Appui à l'obtention des médicaments et construction des infrastructures	Direction nationale de la santé animale, Eleveurs et partenaires
Vol du bétail	Mise en enclos des animaux Application des sanctions prévues par la loi en cas de vol	Eleveurs et Services juridiques
Manque d'aliments pour le bétail	Utilisation des résidus agricoles; Appui à la culture d'espèces fourragères; Appui à production d'aliments.	Eleveurs, Direction nationale de la production animale Partenaires et ONG
Conflits entre faunes sauvages et animaux domestiques	Appuis techniques logistiques aux gestionnaires du parc pour l'application de la réglementation	Eleveurs, Gestionnaire du parc, Comité de surveillance Partenaires ONG

## VIII

# Agriculture comme moyen alternatif de subsistance

L'agriculture a réussi à s'imposer sur les autres activités humaines. La population est composée essentiellement d'agriculteurs. En milieu rural, autre que les agriculteurs, les commerçants, les travailleurs salariés, les artisans et les éleveurs pratiquent l'agriculture traditionnelle basée sur les cultures vivrières.



<b>CRD</b>	<b>Culture</b>
Koundara Centre	Riz, mil, arachide, maïs, fonio, légumes, coton
Kamabi	Riz, orange, légumes, banane, fonio, sorgho, mil, coton
Saréboïdo	Sorgho, arachide, mil, manioc, riz, coton, fonio
Sambaïlo	Arachide, mil, légumes, manioc, riz fonio, coton
Youkounkoun	Mil, mangues, arachides, fonio, haricot
Guingan	Mil, maïs, légumes, banane, fonio, mangue

Sources : Sylla et al., (1996)

L'existence de bonnes relations entre éleveurs et services techniques

Les services techniques apportent des appuis conseils aux éleveurs et assurent le traitement du bétail.

La formation d'auxiliaires vétérinaires dans plusieurs communautés a permis la fourniture de services de proximité.

L'insuffisance d'équipement et de moyens financiers limitent l'intervention de ces axillaires vétérinaires dans les villages éloignés.

Selon l'avis de certains agents techniques de l'élevage, les conseils demandés par les communautés pastorales ne se font pas généralement à temps opportun.

Le partenariat entre communautés pastorales et gestionnaires de parc n'est clairement défini et formalisé. Des conflits sont signalés par endroit et se solde parfois par la mort d'homme bien que les nouvelles approches de gestion des parcs privilégient un partenariat avec les communautés rurales riveraines.

Les compétences des collectivités locales couvrent tous les aspects de développement socio économiques des communautés.

Le plan de développement local (PDL) des CRD couvre tous les secteurs incluant celui de l'élevage. De ce point de vue, les communautés pastorales seront toujours disposées à collaborer avec les collectivités locales pour la mise en œuvre des projets d'appui concernant le secteur de l'élevage. Sur le terrain lors des échanges avec les acteurs pendant le diagnostic participatif, les communautés pastoralistes ont affiché une réelle volonté à participer activement à l'identification des problèmes et des pistes de solutions pour un développement durable de leurs activités d'élevage.